

Formation fif-pl pour les IDEL

La formation FIF-PL pour les IDEL est un des organismes gestionnaires, dans le cadre de la Formation Continue Professionnelle.

Donc l'action de la FCP pour les IDEL en 2023, consiste à l'octroie de financements.

Il s'agit de Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (voir le site fifpl.fr).

Quid de la formation FIF-PL pour les IDEL

Cet organisme existe depuis mars 1993 (Journal Officiel de la République Française du 25/03/1993).

Il gère la formation continue des professions libérales de santé entre autre (sauf les médecins).

En voici les coordonnées : 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 – Téléphone 01 55 80 50 00 (standard).

Créé par l'Union Nationale des Professions Libérales ou l'UNAPL, cet organisme est un fond d'assurance.

Le but est d'octroyer une seule prise en charge au maximum par professionnel et par an.

Le versement est uniquement par virement bancaire dans le cadre de la formation FIF-PL pour les IDEL.

CFP pour la formation FIF-PL pour les IDEL

– En clair, tous les professionnels indépendants qui s'acquittent de la Contribution à la Formation Professionnelle.

Le service est géré par l'[URSSAF](#), pour la prise en charge des cotisations.

La formation fif-pl pour les IDEL est devenue une obligation légale.

Soit une cotisation obligatoire qui correspond à l'équivalent de 0,25 % du plafond de la Sécurité Sociale (loi rectificative depuis 2012).

Ce dernier étant revu chaque année dans le cadre de la Loi des Finances : soit 110 € en 2023.

– Ce montant sera donc à régler auprès de l'URSSAF à l'échéance de novembre de chaque année.

En contrepartie l'URSSAF vous délivre une attestation de versement.

Ou de dispense de versement de la cotisation Fonds d'Assurance Formation des non-salariés ou FAF.

Afin de pouvoir bénéficier de la formation FIF-PL pour les IDEL.

Cette attestation de l'URSSAF doit mentionner en outre votre numéro de SIRET.

Mais aussi votre code d'activité NAF et votre date d'installation en exercice libéral.

[IDE installé\(e\), un remplacement pendant votre formation, cliquez ici.](#)

Formation FIF-PL pour les IDEL au CPF

Cet organisme ne prend plus en charge les thèmes de formations entrant dans le cadre du Compte Personnel de Formation ou le CPF.

Depuis le 27 janvier 2020 sur décision du gouvernement.

En conséquence, seule les formations ayant un lien direct avec votre activité professionnelle sont dorénavant prises en compte.

La formation fif-pl pour les IDEL (ou DPC pour les installés) fait partie de l'obligation triennale de formation professionnelle.

Organisme de formation FIF-pl pour les IDEL

– Attention, il en existe de nombreux organismes de formations en France.

Ce sont les syndicats infirmiers professionnels qui décident annuellement les thèmes de formation et les montants de prise en charge.

Ces dispositions sont définies et applicables du 1er janvier au 31 décembre, de chaque année.

– **N'hésitez pas à contacter ces mêmes organisations syndicales et plusieurs organismes de formations.**

Afin de connaître les différents lieux, types et thèmes à envisager.

A voir les dates de formations susceptibles de vous intéresser pour votre formation FIF-PL pour les IDEL.

– Attention, depuis le 01/07/2018, ces formations doivent être obligatoirement dispensées par des organismes référencés au

DATADOCK.

Il s'agit d'une base de données de référencement pour tous les organismes de formation professionnelle continue.

Les financeurs de cette dernière, ont développé cette démarche dans le cadre du décret n°2015-790 du 30/06/2015.

– Egalement, les organismes de formation doivent être certifiés QUALIOPPI depuis le 01/01/2022.

Quels sont les objectifs de la marque QUALIOPPI ?

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par des prestataires d'actions pour le développement des compétences.
- Développer une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des professionnels et des usagers.
- Encadrement par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour le choix de son avenir professionnel sur la base d'un référentiel national unique.

Choisir ma formation FIF-PL pour les IDEL

Il existe pour cela un catalogue développé en interne pour faciliter les démarches, il existe un catalogue des formations.

A consulter sur leur site sur la formation fif-pl pour les IDEL.

Les thèmes de formation FIF-PL pour les IDEL

Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour.

Et limitée à 1 200 € par an et par personne dans le cadre de

La formation fif-pl pour les IDEL.

- Soins d'accompagnement, de fin de vie et traitement de la douleur.
- Soins infirmiers aux personnes atteintes d'insuffisance cardiaque et/ou de bronchopneumopathie chronique obstructive.
- Soins infirmiers patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence sénile.
- Soins infirmiers sur la prise en charge des plaies chroniques.
- Soins infirmiers aux patients avec des pathologies psychiatriques.
- Soins infirmiers aux patients diabétiques.
- Nutrition entérale et parentérale.
- Soins infirmiers aux patients atteints de pathologies neurodégénératives et inflammatoires.
- L'infirmière face aux conduites addictives.
- Sevrage tabagique du patient suivi par un(e) IDEL.
- L'infirmière face à une situation d'urgence.
- Iatrogénie médicamenteuse.
- Exercice en libéral avec les bonnes pratiques d'hygiène.
- Prescription Infirmière.
- Réactualiser ses connaissances générales en oncologie.
- Surveillance des patients sous anticoagulants.
- Soins infirmiers et les cathéters veineux centraux.
- L'exercice en groupe de la profession d'infirmière en libéral.
- Responsabilité civile professionnelle des infirmières libérales.
- Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP).
- Nomenclature et perfectionnement.
- BSI ou le Bilan de soins infirmiers.
- Relation et communication thérapeutique dans les soins infirmiers.
- Gestion du cabinet : développer votre activité libérale.
- Tutorat des étudiants en soins infirmiers en exercice

libéral.

Prise en charge au coût réel plafonnée à 300 € par jour. Et à 600 € par thème de formation.

Egalement limitée à 1 200 € par an et par personne dans le cadre de la formation fif-pl pour les IDEL.

- Soins d'accompagnement et de fin de vie (traitement de la douleur).
- Soins infirmiers aux patients atteints d'insuffisance cardiaque et ou de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).
- Soins infirmiers aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence sénile.
- soins infirmiers sur l'insuffisance rénale (dialyse péritonéale).
- Soins infirmiers sur la prise en charge des plaies chroniques.
- Soins infirmiers aux patients atteints de pathologies psychiatriques.
- Soins infirmiers aux patients diabétiques.
- Nutrition entérale et parentérale.
- Soins infirmiers aux patients atteints de pathologies neurodégénératives et inflammatoires.
- L'infirmière face aux conduites addictives.
- L'infirmière face à une situation d'urgence.
- Iatrogénie médicamenteuse.
- Exercice libéral et bonnes pratiques d'hygiène.
- Prescription Infirmière.
- Surveillance des patients sous anticoagulants.
- Soins infirmiers et les cathéters veineux centraux.
- L'exercice en groupe de la profession d'infirmière en libéral.
- Responsabilité civile professionnelle infirmière en libéral.
- Gestion du cabinet ou comment développer votre activité

libérale.

- Soins infirmiers aux patients atteints de mucoviscidose.
- Soins infirmiers de stomie.
- Prise en charge infirmière dans l'infécondité (PMA).
- Formation en e-learning directement liée à la pratique professionnelle infirmière.
- L'initiation à l'informatique via une formation généraliste, effectuée par un organisme sans aucun lien avec une société conceptrice d'un logiciel.
- Pratique et gestion d'internet.
- Alimentation et soins infirmiers.
- Numérique en santé via une formation généraliste et effectuée par un organisme sans aucun lien avec une société conceptrice d'un logiciel.
- Promotion et responsabilité de la profession infirmière.

Les formations compatibles avec le maintien obligatoire de l'activité en libéral.

Avec une prise en charge au coût réel limitée à 1 200 € par an et par professionnel.

- Formation concernant le diplôme de Cadre de Santé, certificat démarche clinique Infirmière, Conseillère de santé (consultation infirmière).
- Formation à l'éducation thérapeutique (durée minimale de 40 heures).
- Formation Hypnose (durée supérieure à 90 heures).
- Formation en réflexologie (durée supérieure à 90 heures).
- Certificat clinique de soins infirmiers en stomathérapie (durée supérieure à 90 heures).
- Formation en langues étrangères (durée de plus de 90 heures).
- Master en pratiques avancées infirmières et critères de prise en charge;
tous est déterminé par les représentants de votre

profession et validés par le Conseil de Gestion.

- Toute formation universitaire liée directement à la pratique professionnelle définie par le code de la Santé publique

(Article R4311-5 à R 4311-15).

La formation sélectionnée doit impérativement avoir une durée minimale de 6 heures comme suit:

- soit 6 heures réparties sur une journée,
- soit 3 modules de 2 heures ou 2 modules de 3 heures.

Ou alors un minimum de 3 heures en une seule et unique fois sur une demi-journée.

Formalités de formation FIF-PL pour les IDEL

Concrètement, dès que vous avez trouvé une formation fif-pl pour les IDEL qui vous intéresse, il vous faut vérifier l'organisme que vous aurez choisi.

Qu'il soit référencé ou susceptible de l'être par le FIF-PL, pour ensuite, demander une prise en charge auprès de celui-ci.

Toute demande de prise en charge doit être effectuée en ligne, dans les 10 jours suivant le 1er jour de votre formation.

A cet effet, n'oubliez pas de scanner à l'avance tous les justificatifs demandés :

soit l'attestation URSSAF, le devis ou facture de la formation choisie et votre RIB professionnel.

Et le programme de formation avec

- les dates précises
- l'adresse postale du local de formation
- le nombre d'heures et leur répartition
- l'intitulé exact et la thématique

- le nom de l'organisme responsable
- les objectifs pédagogiques
- le public professionnel visé
- la liste des pré requis
- le type d'évaluation finale
- les moyens d'accompagnement fournis
- les supports pédagogiques mis à disposition
- les noms et qualifications des différents intervenants
- le numéro de déclaration d'activité de chaque formateur
- le contenu détaillé par jour, par demi-journée ou par module.

RAPPEL : ne pas oublier de télécharger son attestation en PDF sur le site du FIF-PL en fin de formation.

– en présentielle, c'est l'attestation de présence et de règlement

– en e-learning ou blended learning*, c'est l'attestation de présence et de règlement dite « FOAD ».

Sur l'attestation, il doit être bien stipulé que « la formation correspond à une durée journalière non facturée à l'ANDPC ».

C'est un autre organisme qui fait la même prestation de formation fif-pl pour les IDEL .

Le règlement du montant de la prise en charge de vos frais de formation, est systématiquement établi par virement bancaire.

Sur votre compte professionnel, celui-ci devant correspondre au RIB fourni.

Le DPC pour les IDEL

Attention toutefois à votre statut en exercice libéral.

Pour rappel, les IDEL remplaçant(e)s n'ont plus accès à la prise en charge avec le DPC mais seulement avec le FIF-PL.

Depuis la date d'échéance fixée rétroactivement le 23 novembre

2021 par l'ANDPC, au 17 septembre 2021.

* Pour mémoire le blended learning en tant que mode d'apprentissage :

c'est un mixte d'utilisation du eLearning et du mode classique d'apprentissage en présentiel direct avec un formateur.

Olivier Luck